

préfecture

PRÉFET DE VAUCLUSE

Direction de la Citoyenneté et de la Légimité  
Et avec les collectivités territoriales  
Bureau de la Réglementation, des titres et des élections  
Affaire suivie par Maria GOMES  
Tél : 04 88 17 81 16  
Fax : 04 90 85 54 89  
maria.gomes@vaucluse.gouv.fr

## ARRÊTÉ

### portant nomination des membres aux commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes pour le département de Vaucluse

LE PRÉFET DE VAUCLUSE  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**Vu** les propositions des maires des communes concernées ;

**Vu** les désignations des représentants par les présidents des tribunaux de grande instance du département ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** Proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de Vaucluse ;

## ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont désignés comme membre des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé .

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la préfecture de Vaucluse et les maires des communes du département de Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Avignon, le 2.01.2019

Le Préfet,  
  
Bertrand GAUME